

## Les ménages maliens face à l'éducation : les contraintes d'une scolarisation

Par

**Abdramane TRAORE**  
Université de Bamako - Mali  
Expert Economiste ODHD  
Tél. +223 – 6405958 /6741929  
BP 120 – PNUD  
Bamako – Mali  
[Abouzator@yahoo.fr](mailto:Abouzator@yahoo.fr)

## **Les ménages maliens face à l'éducation : les contraintes d'une scolarisation**

### **Résumé**

Le système éducatif malien est l'un des moins performants au monde. Près de 70% de la population n'est pas instruite, et le taux brut de scolarisation du premier cycle est de 70,50% et 59,90% pour les filles (2004). La part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat est de 29,15%, mais l'accès à l'éducation demeure un casse tête pour les populations maliennes tant sont nombreuses les contraintes. En effet, scolariser une fille au Mali relève de la prouesse à cause des pesanteurs coutumières et traditionnelles. Il est à noter également que le taux de scolarisation est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain et les redoublements sont très accentués. Les disparités entre le secteur privé de l'enseignement et celui du public vont du simple au centuple. Beaucoup d'initiatives ont vu le jour afin de remédier à cette disparité mais peu de résultats concluants. Les écoles privées à la faveur des réformes ont vu le jour au lendemain de la révolution de mars 1991. Ces écoles ont constitué une bonne alternative à la crise scolaire émaillée par des grèves d'enseignants et d'élèves avec des sorties intempestives. La qualité de l'enseignement en faisait les frais. Le secteur privé, malgré son coût très élevé a donné des résultats très satisfaisants au détriment du public dont le niveau ne cesse de baisser.

En s'engageant sur la voie de l'éducation pour tous, le Mali à l'instar de plusieurs autres pays d'Afrique subsaharienne a adopté une politique de recrutement d'enseignants contractuels dans le but de développer la scolarisation primaire dans un contexte économique difficile. Les ménages maliens se trouvent dans un dilemme : faut-il envoyer ses enfants dans une école publique à moindre qualité et aux finalités incertaines ou faut-il engloutir tout le revenu familial dans les frais scolaires du privé en s'assurant d'une meilleure éducation ?

Au Mali, le problème pour les ménages ne se situe pas au niveau du coût d'accès seulement, mais et surtout le coût de maintien. Que ce soit du côté du privé ou du public, la demande de répétiteur s'est systématisé et devient une condition à la réussite de l'élève. Ceci pose l'épineux problème de la qualité de l'enseignement, car au-delà de l'extension de la scolarisation, une efficacité pédagogique s'impose. La situation est inquiétante au Mali pour ce qui est de la qualité de l'enseignement. Le phénomène s'est généralisé à tous les ordres d'enseignement par la combinaison de plusieurs facteurs au nombre desquels on peut citer : la contractualisation des enseignants (moins formés, moins expérimentés), la démotivation des enseignants, les sorties fréquentes des élèves etc. La difficile équation de concilier un enseignement de masse et celui de qualité demeure.

Les disparités liées à l'accès continuent de persister entre milieu rural et le milieu urbain. La participation communautaire sur l'accès et la qualité de l'éducation de base a été d'un apport inestimable dans l'offre d'infrastructures scolaires. Les investissements dans l'éducation doivent concerner les interventions destinées à surmonter les obstacles à l'accès.

De la réforme du système éducatif en 1962 à sa refondation en 1994, la recherche des voies et stratégies en vue d'améliorer la qualité de l'éducation au Mali a été et est, la préoccupation majeure des responsables de l'éducation. A cet effet, diverses innovations pédagogiques (la pédagogie par objectifs, la pédagogie convergente, etc.) ont constitué des stratégies pour améliorer la qualité de l'éducation. Malgré les efforts des autorités scolaires maliennes, le système éducatif n'a toujours pas atteint les résultats escomptés quant à la rénovation

pédagogique et la formation des enseignants. Les actions menées sous l'égide du Programme Décennal de l'Éducation (PRODEC) ont effectivement prévu des volets relatifs à la gestion et à la mobilisation du personnel enseignant.

Le système éducatif malien a certes des lacunes et des insuffisances, mais il n'est pas courant d'évaluer le coût de l'éducation pour les ménages. Car, de nos jours la question du financement de l'éducation ne peut plus se limiter aux seules dépenses des ministères de l'éducation. La participation des familles, des communautés et parfois des collectivités locales, ainsi que l'apport des partenaires extérieurs font désormais partie du paysage. Mais comment évaluer le coût total d'éducation ?

La connaissance des dépenses de l'éducation nécessite la disponibilité d'un système d'information capable de mesurer l'apport de chaque agent économique, les coûts par niveau d'enseignement et par catégorie d'école (publique ou privée). Et de ces méthodes d'évaluation, comment faire ressortir les coûts supportés par l'entité ménage ?

Il est évident que l'analyse des coûts de l'éducation peut éclairer les décideurs dans la réforme du financement de l'éducation, car sans une adéquation coût-rendement de l'école, la pauvreté des ménages risque d'être un frein à l'éducation, chose qui nous éloignera davantage de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le Développement (OMD). On est en droit de se demander si le Mali serait au rendez-vous du milieu du siècle dans l'accès universel à un enseignement primaire et secondaire de qualité ?

Et dire qu'il y a quelques années encore au Mali, grâce à la politique de dépenses publiques de la première république, les Maliens pouvaient bénéficier gratuitement d'un enseignement de qualité, des fournitures, des soins de santé, d'un internat et des bourses d'études. Ces minima font défaut encore au Mali.